**Sud éducation Hérault**
23 rue Lakanal
34 090 Montpellier
Tel : 04.67.02.10.32
Mail : syndicat@sudeducation34.org
http://sudeducation34.org

**Sud éducation Gard/Lozère**
6 rue Porte d'Alès
30 000 Nîmes
Tel : 04.66.36.25.70
Mail : sudeducation.gard@ouvaton.org
http://sudeducationgard.ouvaton.org/

**Sud éducation PO/Aude**
4 bis avenue Marcelin Albert
66 000 Perpignan
Tel : 06.84.89.01.17
Mail : 66-11@sudeducation.org
http://www.sudeducation66.org/

éducation Sud Union syndicale Solidaires
Languedoc-Roussillon

# DÉCLARATION DE SUD ÉDUCATION LANGUEDOC-ROUSSILLON À LA FPMA DU JEUDI 19 JANVIER 2017

# POUR LE DROIT À LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Après toutes les annonces ministérielles qui nous promettaient une hausse des créations de postes pour notamment mettre en place la réforme du collège 2016 force est de constater que la réalité est toute autre. En effet alors que les DHG sont arrivées dans les établissements on peut se rendre compte que les créations de postes resteront insuffisantes, ne compenseront ni les suppressions des années précédentes, ni la hausse démographique et ne permettront pas aux personnels comme aux usagers de travailler dans de bonnes conditions... Les difficultés des personnels pour obtenir une mutation satisfaisante devraient donc se poursuivre. En effet il y a une corrélation directe entre le déficit de créations de postes dans l'Éducation Nationale et les difficultés rencontrées par les personnels dans leur projet de mobilité professionnelle.

Le taux global de mutation en 2016 a été de 46,7 % (un peu plus de 50 % chez les certifiés et agrégés). Cela ne doit pas faire perdre de vue que de nombreux collègues restent « satisfaits » par défaut.

Parmi eux de nombreux néo-titulaires dont certains renoncent d'emblée à formuler des vœux sur les académies qu'ils souhaiteraient tant elles leur semblent inaccessibles. C'est particulièrement vrai pour une académie très attractive comme celle de Montpellier. Rappelons que l'année dernière encore près de 10 % des néo-titulaires sont mutés en extension.

De plus les statistiques ne peuvent pas prendre en compte les nombreux collègues titulaires qui ne demandent pas de mutation car ils savent n'avoir « aucune chance ». En témoigne la baisse constante des demandes de mutation des titulaires ces dernières années (-6,1 % entre 2014 et 2016).

Il devient de plus en plus difficile d'avoir droit à une mobilité professionnelle choisie et non subie. C'est précisément le cas pour les collègues ne bénéficiant pas de bonifications particulières, notamment dans l'académie de Montpellier qui est fortement demandée. (1024 demandes en 2016, soit la 5e académie la plus demandée).

De manière générale on constate que si les résolutions de situations familiales entre titulaires deviennent moins problématiques (208 mutés au titre du rapprochement de conjoints sur

257 demandes pour l'académie de Montpellier en 2016), c'est souvent au détriment des collègues célibataires, non pacsé-e-s ou marié-e-s, sans enfant, qui se voient totalement bloqué-e-s. La valorisation des situations familiales difficiles (couples séparés, enfants, etc.) se justifie mais il faut aussi éviter l'inflation des barèmes qui désavantage ceux qui ne disposent d'aucune bonification particulière.

Par ailleurs le nombre important de bonifications au titre du handicap en 2016 est aussi un révélateur du blocage du mouvement et d'une dégradation de l'état de santé des personnels enseignants confrontés à des difficultés de plus en plus grandes dans l'exercice de leur métier. Dans ce contexte on ne peut qu'être effaré devant l'indigence de la médecine de prévention.

Enfin nous exprimons, à nouveau, de fortes inquiétudes sur les effets de la réforme de l'éducation prioritaire. La refonte des bonifications éducation prioritaire et l'abandon de l'ancien dispositif APV plus avantageux, produit déjà des effets néfastes sur la stabilité des équipes pédagogiques.

En effet comme nous l'avions annoncé dès la mise en place de la réforme de l'éducation prioritaire on pouvait s'attendre à une forte augmentation des demandes de mutation émanant des collègues en APV/REP. Cela a été le cas : 1552 demandes en 2014, 4172 en 2015 et encore 2801 en 2016.

Comment ne pas comprendre les collègues ? Pour celles et ceux récemment affectés en établissement ex-APV et non REP, cela se traduit par une perte de points car la période de transition n'était prévue que jusqu'en 2017. Celles et ceux ayant 1 an d'ancienneté n'auront pas pu atteindre la bonification de 5 ans ! Celles et ceux ayant 2, 3 ou 4 ans d'ancienneté n'auront pas pu atteindre la bonification de 8 ans ! Pour celles et ceux affecté-e-s depuis 5, 7, 8 ans ou plus dans un établissement déclassé, le projet est catastrophique : 0 points en 2017/2018 à l'issue de la phase de transition ! Après avoir servi 5 ou 20 ans dans un de ces établissements qui demandent un effort particulier, ils et elles n'auront aucune bonification !

De même un collègue, ayant 8 ans et plus d'ancienneté dans un établissement ex-APV et classé seulement en REP, voit sa bonification plonger de 400 pts à 160 pts à l'issue de la phase de transition. On pourrait presque considérer cela comme une incitation à la mutation.

En passant un concours national, les collègues acceptent de quitter leur région d'origine. Ils et elles n'en construisent pas moins des projets de vie, prévoient de rejoindre leur famille et leurs amis après quelques années... Chacun-e prépare un projet professionnel, chacun a des aspirations personnelles… Beaucoup choisissaient ainsi de s'investir dans un établissement classé pour bénéficier d'une mutation plus rapide. Il est à prévoir que beaucoup ne s'y retrouvent pas avec le nouveau système de bonification.

Dans ces circonstances, les conséquences de cette réforme étaient prévisibles : inflation des barres, mécontentement généralisé car beaucoup de projets de mutation échouent, instabilité des équipes… Pour SUD éducation le ministère doit remettre à plat la réforme de l'éducation prioritaire ainsi que les règles du mouvement. Aucune réforme ne doit léser les collègues et mettre en cause les besoins pédagogiques des élèves.

Mobilité des collègues, conditions de travail des enseignants comme des élèves, effectifs des classes... tout est lié : aussi Sud éducation rappelle sa revendication de recrutement massif de personnels titulaires à hauteur des besoins.

Les élus SUD Éducation
à la CAPA certifiés de l'académie de Montpellier.